



Désolidarisation Pret taux 0

Par **Stef05**, le **23/10/2016** à **19:34**

Bonjour,

Mon ex-conjoint a racheté mes parts de l'appartement, acquis ensemble (50/50) sous crédit, lors de notre séparation. Nous avons un prêt principal et un prêt à taux 0 ptz. Il a fait les démarches nécessaires auprès de la banque pour tout reprendre à son nom uniquement.

La banque m'a délivrée un accord de principe de désolidarisation des 2 prêts et l'acte notarial indique bien qu'il est seul propriétaire du bien et le seule débiteur du cout des crédits.

Suite à un premier impayé de mon ex conjoint sur la créance du ptz, j'ai reçu une lettre de la banque demandant la régularisation du défaut de provision. J'ai alors pris contact avec cette dernière qui me demande de ne tenir compte de ce courrier qui m'a été adressé par erreur étant donné que les prêts sont bien au nom de mon ex conjoint !

Aujourd'hui après un second impayé, je redemande des explications à la banque et j'apprends seulement 1 an plus tard que je ne suis en fait pas désolidarisée de ce prêt, et que je suis toujours engagée juridiquement sur celui ci !

Quelles solutions pour être désolidarisée de ce prêt ?

Merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **24/10/2016** à **14:20**

Bonjour,

IL semble que le PTZ soit "attaché" aux autres prêts relatifs à l'habitation, car tout ce que l'on

trouve est...

"celui qui se verra attribuer le logement bénéficiera du Prêt à taux zéro en cours à la condition qu'il reste dans sa résidence principale".